Règlement “OrienTrail&Run Summer Trophy 2022”

1. Le challenge OrienTrail&Run summer trophy est un challenge de 6 épreuves réparties suivant le calendrier établi.

Du 3 au 24/4 : Manche 1

Du 8 au 29/5 : Manche 2

Du 5/6 au 26/6 : Manche 3

Du 3 au 24/7 : Manche 4

Du 7 au 28/8 : Manche 5

Du 4 au 25/9 : Manche 6

1. Les épreuves se font en autonomie complète. Aucun ravitaillement ne sera organisé, ni sur les parcours, ni aux arrivées.
2. Les prix d’inscriptions sont fixés à :
* 25 € pour la participation aux 6 épreuves et ainsi faire partie du classement général final.
* 6 € pour la participation à une épreuve
1. Les inscriptions se font via la page Facebook ou via le site internet .

Lors de l’inscription, chaque coureur se verra attribuer un nr personnel, c’est ce numéro qui sera votre identifiant et dont chaque coureur se servira pour son identification au départ et à l’arrivée.

1. a) Chronométrage : Au départ, flasher le QR code « Départ » qui dirige sur un formulaire dans lequel il faut encoder son identifiant, cliquer sur envoyer, vous pouvez démarrer. Même procédure à l’arrivée sur le QR Code « Arrivée »

b) Envoie d’une capture d’écran (Strava, Garmin,…) de votre parcours reprenant la carte et le chrono et de votre dossard. Celui-ci sera majoré de 20 secondes par équité pour ceux qui utilisent la méthode du QR Code

1. Les inscriptions seront clôturées :
* Au terme de la deuxième épreuve pour les inscriptions à l’intégralité du Summer Trophy
* Au terme de chaque course pour les participants aux courses uniques
1. Pour participer au classement final, les coureurs doivent soit :
* Etre inscrit au Summer Trophy, à une course et être en ordre de paiement
1. Plusieurs catégories sont fixées : (votre catégorie est déterminée par votre date de naissance)
* Homme jusqu’à 20 ans
* Femme jusqu’à 20 ans
* Homme de 21 à 30 ans
* Femme de 21 à 30 ans
* Homme de 31 à 40 ans
* Femme de 31 à 40 ans
* Homme de 41 à 50 ans
* Femme de 41 à 50 ans
* Homme de 51 à 60 ans
* Femme de 51 à 60 ans
* Homme de 61 et +
* Femme de 61 et +
1. Les participants peuvent parcourir les épreuves dans la période impartie a chacune d’elles et ce, autant de fois qu’ils le désirent, mais seul son meilleur résultat fera partie du classement définitif de chaque épreuve
2. Le temps repris pour le classement sera celui récupéré par l’organisation via le système de QR Code oui via le message envoyé par le coureur, pour autant que celui-ci reprennent bien les mentions stipulées au point 5b
3. Pour chaque course, les vainqueurs de chaque catégorie se verra offrir une récompense.
4. Etablissement du classement final général :

Pour chaque course, un nombre de points sera accordé suivant le calcul : (1000-(1000/nbre de participant X la position))

Les 5 meilleures résultats seront comptabilisés, un bonus de 40 points sera toutefois attribué à celui qui aura participé à 6 épreuves.

Les vainqueurs de chaque catégorie se verra récompenser à la fin du Summer Trophy. (Si le nombre de participant total le permet, le comité organisateur se réserve le droit de récompenser les deuxièmes et troisièmes classés)

1. Tombola : pour chaque course, un tirage au sort récompensera des coureurs (1 lot par tranche de 50 participants classés). Le tirage au sort consistera au tirage d’un numéro, la personne classée au classement général à cette position gagnera le lot attribué.
2. Tous les participants courent sous leur propre responsabilité.  Ils déchargent les organisateurs de toute responsabilité. En aucun cas, la responsabilité du comité organisateur  ne saurait être engagée en cas de problème de santé.

Les concurrents mineurs d’âge courent sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs (**il est souhaitable que chaque participant s’assure).**

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités civiles ou pénales en cas d’accident immédiat ou secondaire dont les participants pourraient être victime du fait de leur participation aux différents joggings. Par l’acceptation de ce règlement, les participants s’engagent à ne pas poursuivre pénalement ou civilement les organisateurs en cas d’accident.

1. L’organisation se réserve de droit d’exiger (en cas de litige) une preuve que les coureurs ont bien parcouru le parcours correctement et dans son intégralité.
2. L’organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement.